

# Que faire face à une justice de plus en plus collabo ?

**RIPOSTE LAÏQUE,**  
**VOUS ÊTES DÉCLARÉS COUPABLES**  
**D'AVOIR EU RAISON TROP TÔT !**



Ce qui caractérise un pays démocratique, c'est quand la justice est rendue au nom du peuple. Ce qui caractérise un pays totalitaire, c'est quand la justice devient le bras armé d'un régime, et se comporte ouvertement en auxiliaire du pouvoir.

Ce qui vient de se passer cette semaine confirme, s'il en était encore besoin, que notre pays s'enfonce de plus en plus vers une dictature rampante. Nos compatriotes savaient que l'idéologie au pouvoir, sous Taubira, était conciliante avec les voyous, et impitoyable pour les victimes qui osaient se défendre. Ils avaient découvert, lors de l'affaire du Mur des Cons, que cette noble institution était gangrénée par des magistrats politisés, arrogants et sectaires. Cette semaine aura été la confirmation, pour qui en doutait encore, que

nombre de magistrats se comportent ouvertement, avec la bénédiction de la haineuse Garde des Sceaux, en collabos du régime, et absolument plus en représentants du peuple de France.



Ainsi, le 9 octobre, à Carcassonne, notre amie Josiane Filio et Richard Roudier, président de Réseau Identités, étaient-ils, de manière grotesque, poursuivis par le désormais célèbre préfet Boucault. Leur crime : la première avait osé s'interroger pour savoir si cet homme agissait en militant

socialiste ou au service de la République. Elle s'était appuyée sur de nombreux exemples, et notamment les chiffrages fantaisistes de la préfecture de police, lors de *La Manif pour Tous*, pour s'interroger ainsi. Et d'autre part, reprenant les propos de Copé et Morano, en bien plus timorée, elle avait qualifié le préfet de Valls d'incompétent.

Quant à Richard Roudier, il avait, après avoir cité un poème de La Fontaine, fait, sans doute avec un peu d'ironie, de la prévention, en avertissant le lecteur qu'il ne fallait pas confondre Boucault et Bourricot. Malgré un dossier vide, qui manifestement le mettait mal à l'aise, le procureur de la République, Philippe Romanello, osa tout de même réclamer entre 1.500 et 2.000 euros d'amende à l'encontre de chacun des prévenus.

Leur avocat, Maître Nicolas Gardères, démontra, dans sa plaidoirie, le côté ridicule de cette plainte, mais surtout son aspect liberticide. Manifestement gênés par une situation aussi grotesque, mais ne voulant pas humilier le préfet de Paris, les juges choisirent... de ne pas choisir ! Ils déclarèrent les accusés coupables, mais les condamnèrent à une amende symbolique de 200 euros avec sursis. La tentation était forte de considérer cela comme une victoire, mais... Josiane et Richard étaient déclarés coupables, et donc la jurisprudence aurait joué. Convaincus que si on ne peut plus écrire ce qu'ils ont publié, nous ne sommes plus en France, en accord avec leur avocat, Josiane Filio et Richard Roudier ont choisi de faire appel, au grand dam du préfet Boucault, qui espérait sans doute voir cette affaire, qui ne lui fait pas honneur, enterrée au plus vite. C'est raté, il y aura une deuxième mi-temps.

[youtube]<https://www.youtube.com/watch?v=TiXwjxrBbTM>[/youtube]

<https://www.youtube.com/watch?v=TiXwjxrBbTM>

Le lendemain, 10 octobre, la 17<sup>e</sup> chambre rendait son verdict,

quant au procès de Renaud Camus et Jacques Philarchein. Au lendemain du procès, Caroline Alamachère avait résumé les débats, en expliquant en quoi cela avait été un naufrage pour le Mrap, qui, rappelons-le, était seul, alors que d'habitude les prétendus antiracistes chassent en meute.

<http://ripostelaique.com/proces-camus-philarchein-une-berezina-pour-le-mrap.html>

Pourtant, bien qu'il ait gagné largement aux points, en fournissant des témoins remarquables, et bien qu'il ait montré, prouvé et confirmé qu'il ne globalisait pas l'ensemble des musulmans dans ses discours, mais qu'il luttait avant tout contre le changement de peuple, Renaud Camus a été très lourdement condamné : 4.000 euros d'amende, et 1.000 euros à donner au Mrap. Quant à Jacques Philarchein, dont certains journalistes, prompts à donner du Vladimir et des Souleymane, se firent un plaisir de révéler la véritable identité, il sera condamné à 2.000 euros d'amende, et à verser, de même, 1.000 euros au Mrap.

Dans un article que publie Boulevard Voltaire, ce matin, Pierre Cassen s'interroge s'il faut appeler encore cette instance « 17e chambre » ou « tribunal islamique. Surtout, il démontre la gravité de ce jugement, et ses conséquences, si les condamnés ne font pas appel.

<http://www.bvoltaire.fr/pierrecassen/17e-chambre-tribunal-islamique,56519>

Ce verdict signifie tout simplement que *Riposte Laïque*, et tous les sites qui alertent régulièrement nos compatriotes sur la dangerosité de l'islam, sont aujourd'hui, pour n'importe quel article, en situation de se retrouver devant la 17<sup>e</sup> chambre, et condamnés, même s'ils expliquent, comme l'a fait par exemple Pierre Cassen, devant la Cour d'Appel, qu'ils font une différence entre des musulmans qui respectent les lois de la République, et des musulmans islamistes pour qui la

charia est plus importante que la loi des hommes. Il se trouvera un juge pour estimer que ces réserves ne sont que de pure forme !

Nous avons vu, cette semaine, le tribunal de Béthune, connu pour ses verdicts politiquement très orientés, et que le FN avait récusé, condamner Marine Le Pen, sur plainte de Mélenchon, en service commandé, à 10.000 euros d'amende, suite à l'affaire d'un tract, qui ne reprenait que des propos du Duce de Parti de Gauche, qui par ailleurs osait réclamer l'inéligibilité de la seule femme qui, aujourd'hui, incarne un débouché politique à l'UMP et au PS.

<http://ripostelaique.com/proces-contre-marine-le-pen-donnez-le-pouvoir-a-melenchon-et-vous-aurez-des-tribunaux-dexception.html>

Mais la plus belle caricature de justice politique nous a été offerte, une fois encore, par la 17<sup>e</sup> chambre, et une grande amie de *Riposte Laïque*, le procureur Aurore Chauvelot. Celle-ci, qui s'était distinguée en demandant de la prison, assortie du sursis, contre les redoutables délinquants Pierre Cassen et Pascal Hilout, contre qui elle avait également requis de lourdes amendes (qui seront appliquées), avait à se prononcer sur le cas du fils-à-papa Bedos, qui, dans Marianne, en janvier 2012, avait qualifié Marine Le Pen, encore elle, de « salope fascisante ». Celle qui, deux ans plus tôt, avait fait un réquisitoire d'une rare violence contre nos amis Pascal et Pierre, demandera ni plus ni moins la relaxe de Bedos, puisque, c'est bien connu, insulter Marine Le Pen, c'est forcément de l'humour.

<http://ripostelaique.com/procureur-chauvelot-acquittement-pour-insultes-a-marine-prison-et-amende-pour-critique-de-lislam.html>

Nous sommes donc dans un pays où des magistrats deviennent ouvertement des auxiliaires du pouvoir, tapent comme des

brutes sur les mal-pensants, et assurent d'une impunité totale les auxiliaires du pouvoir, dont Nicolas Bedos fait partie. On se retrouve condamné quand on qualifie un préfet d'incompétent, on demande la relaxe d'un tocard qui, pour exister et se faire inviter sur les plateaux de télévision, se sent obligé d'insulter grossièrement les adversaires des socialistes.

✘ C'est dans ce contexte que Christine Tasin sera jugée à Belfort. Initialement, cela devait se dérouler le 26 mars, mais elle n'a été prévenue que 15 jours avant, et son avocat a donc demandé le report, au grand dam des associations musulmanes locales, qui avaient déjà sorti les banderoles ! Ce procès, qui réintroduit le délit de blasphème – rappelons qu'on lui reproche d'avoir dit que l'islam était une saloperie – se déroulera le 2 juillet, à 11 heures. Certaines associations musulmanes s'indignent par ailleurs que Christine Tasin n'ait pas encore été condamnée. Patienteront-elles jusque là ?

[http://www.saphirnews.com/L-islamophobie-de-Renaud-Camus-condamnee-toujours-pas-Christine-Tasin\\_a18705.html](http://www.saphirnews.com/L-islamophobie-de-Renaud-Camus-condamnee-toujours-pas-Christine-Tasin_a18705.html)

Et rappelons que le 5 juin, Pascal et Pierre connaîtront le verdict de leur appel. 3 mois plus tôt, le 5 mars, ils avaient été très brillants, ainsi que leurs quatre témoins. La meute antiraciste était groggy. Mais on disait la même chose pour le procès Camus-Philarchein. On connaît le résultat !

Ce régime méprise les Français, il l'a montré en reconduisant, outre l'ineffable Garde des Sceaux, quinze ministres sur dix-sept, malgré le camouflet des urnes. Que dire de la grotesque nomination comme secrétaire d'Etat d'Harlem Desir, surnommé Rantanplan ? Pour se débarrasser de leur bras cassé de premier secrétaire, les socialistes le font payer, et grassement, par les contribuables, pour un emploi fictif.

Nous savons qu'il demeure, et fort heureusement, un nombre

important de juges intègres. Mais on ne peut ignorer que la justice est gangrénée par des magistrats politisés, et que ce régime a besoin d'une justice aux ordres pour judiciariser le débat démocratique, et criminaliser les patriotes.

Rappelons, pour compléter le décor, que l'animateur du site Fdesouche, Pierre Sautarel, Damien Rieu, président de Génération Identitaire, le journaliste Ivan Rioufol, Caroline Alamachère, Danielle Moulines, Salem Benammar et quelques autres collaborateurs de Riposte Laïque sont également sous les menaces judiciaires des racketteurs de l'antiracisme et d'associations musulmanes qui veulent faire interdire toute critique de l'islam.

Sous les socialistes et leur justice de plus en plus collabo, la France, pays des Droits de l'Homme symbolisant la Liberté partout dans le monde, n'est plus la France.

Si on veut qu'elle le redevienne, il va falloir frapper fort... et dès le 25 mai, à l'occasion des Européennes. Ce qui ne dispense pas les patriotes de réfléchir : faut-il continuer à aller passivement à l'abattoir, et assister poliment à des procès pliés d'avance ?

Cela se discute...



## **COMMANDER LE LIVRE DE FABIEN ENGELMANN**

Du gauchisme au patriotisme, itinéraire d'un ouvrier élu maire d'Hayange, par Fabien Engelmann

Préface : Itinéraire d'un esprit libre, par Pierre Cassen

Chapitre 1 : La prise de conscience de la souffrance animale

Chapitre 2 : Ma découverte de Lutte ouvrière et d'Arlette Laguiller

Chapitre 3 : La candidate voilée de NPA et ma rencontre avec Riposte Laïque

Chapitre 4 : Exclu de la CGT pour crime de patriotisme

Chapitre 5 : Le monde ouvrier, les abandonnés de la gauche

Chapitre 6 : Mon premier bureau politique au Front national

Chapitre 7 : Tour d'horizon de l'actualité

Chapitre 8 : La campagne municipale d'Hayange

Epilogue : La victoire du 30 mars, par Caroline Alamachère

**Livre disponible le 16 avril. Promotion jusqu'au 15 avril : 15 euros, frais de port compris :**

Paypal : <http://ripostelaique.com/acheter-nos-livres/>

Chèque à l'ordre de Riposte Laïque, BP 10001, 78570 Chanteloup

## **AGENDA RL**

**Lundi 14 avril, à 19 heures 30**

Radio Courtoisie : « Libre journal du soir » dirigé par Henry de Lesquen :

« **L'union des croyants : miroir aux alouettes ?** » , avec René Marchand et Elisabeth Lalesart.

## **COMMANDER LES LIVRES RECENTS DE RIPOSTE LAIQUE**

Vous pouvez adresser un chèque de 19 euros (frais de port compris) pour acheter « **Opération Pédalo** ».

Vous pouvez adresser un chèque de 23 euros (frais de port compris) pour acheter « **Islamectomie** »

Vous pouvez adresser un chèque de 24 euros (frais de port compris) pour acheter **Reconquista ou Mort de l'Europe**.



Pour l'Europe : ajouter 5 euros.

Pour le reste du monde : ajouter 10 euros .

Vous pouvez également le commander par paypal, en cliquant sur le lien suivant : <http://ripostelaique.com/acheter-nos-livres/>

Vous pouvez aussi les commander sur Amazon : <http://www.amazon.fr/Islamectomie-Ydir-Aberkane-Cm/dp/295360426X>

<http://www.amazon.fr/Operation-Pedalo-Paul-Poulpe/dp/2953604251>

### **COMMANDER LES AUTRES LIVRES DE RIPOSTE LAÏQUE**

D'abord, bien les connaître, ce que permet cette [présentation](#).

Vous pouvez ensuite les commander sur ce lien.

<http://ripostelaique.com/acheter-nos-livres/>

Vous pouvez d'autre part envoyer un chèque à Riposte Laïque, BP 10001, 78570 Chanteloup.